

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 03/01/2017

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

Présents : L. Mazzoleni /G.Bouat/ B.Buosi / D. Guillard / D. Marchal

Excusé(s) : J. Chambard / A. Brault/ C. Maugiron/ F. Agaci/ M. Hesni

La commission sportive présente à tous les clubs, dirigeants, joueurs, éducateurs et arbitres ses meilleurs vœux pour l'année 2017, en leur souhaitant pleine réussite pour leurs projets sportifs et éducatifs

Vœux reçus : ASIEG, BEAUVOIR. Remerciements

Utilisation de FootClubs pour les horaires et planning :

Un certain nombre de demandes de club formulées sur footclubs sont à ce jour sans réponse du club adverse. La commission encourage vivement les clubs à consulter leur messagerie et de répondre. Clubs concernés : St Paul de Varces, Four, Gpt Fure Isère, Faramans, Bizannes, Vallée de l'Hien, Lauzes, Mistral, Gpt Sud Dauphiné, Rachais, GF 38, Ent Grésivaudan 2F, Estrablin, St Georges de Commiers et Martinérois

U13

Challenge Festival National : les horaires et les gymnases des 48 rencontres seront communiqués en début de semaine prochaine.

15 A 8

Courrier : FC2A lu et noté.

Pour la programmation de la 2ème phase il est demandé aux clubs de VEZERONCE-HUERT, MOIRANS, et MARTINEROIS de confirmer leur inscription pour le 10//01/2017

Responsable : DAN MARCHAL Tél : 0624792638

U15 A 11

1°Division E : J8 Suite à la décision de la commission des règlements le match ST SIMEON DE BRESSIEUX/ST HILAIRE DE LA COTE est reprogrammé au 04/02/2017

Le tour de cadrage des coupes Pierre Dubois et repêchage est consultable sur le site. Matches programmés le 4 Février.

Responsable : DAN MARCHAL Tél : 0624792638

U17

Le tirage de la coupe de l'Isère ainsi que la coupe repêchage est consultable sur le site. Matches programmés le 28 Janvier

U19

Artas Charantonay : En coupe de l'Isère ainsi qu'en coupe repêchage aucun joueur U20 n'est autorisé à jouer

SENIORS

2° Division B : Suite à la décision de la commission de Discipline de suspendre le terrain de MIRIBEL, le club est prié de nous communiquer pour le 14/02 le lieu de la rencontre Miribel CS 1/ 4 Montagnes. En attente du tirage de la coupe de l'Isère qui se jouera le 26 février pour connaître le second match à purger.

3 Division A : Suite à la décision de la commission de Discipline de suspendre le terrain de l'USVO, le club est prié de nous communiquer pour le 17 janvier le lieu de la rencontre USVO / Villeneuve 2 du 22/01/17 et pour le 07/02 le lieu de la rencontre USVO / La Sure du 12 février.

Rappel des modalités :

25-3 – Terrains suspendus:

Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission compétente, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 4 jours francs avant la date du match. Ce terrain doit être situé à plus de 30 kilomètres de commune à commune. La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier. En cas de non-respect des règles, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.

✓ Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné.

Les Co- Présidents

L. Mazzoleni / F. Agaci